



## 257914 - Abaisser une personne en sa présence ou en son absence

---

### question

Qualifier quelqu'un de **difficile** peut-il être considéré comme une médisance quand on sait que l'intéressé n'était pas là au moment de sa mise en cause? S'agit-il d'une médisance quand il est dicté par le colère?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a clairement défini la médisance en ces termes:

- Savez-vous ce qui est la médisance?
- Allah et Son messenger le savent mieux?
- C'est dire du mal de son frère.
- Et si ce que je dis est vrai?
- Si ce que vous dites est vrai, c'est une vraie médisance. Dans le cas contraire, c'est une **affabulation**. (Citépar Mouslim, 2589).

Malick écrit dans al-Mouwatta (3/150) qu'un homme avait interrogé le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) en ces termes:

- Qu'est-ce que la médisance?
- Dire du mal de quelqu'un.



-Et si c'est vrai, o Messenger d'Allah?

- Si ce n'est pas vrai, c'est de l'affabulation. (jugé authentique par cheikh al-Albani dans as-silsilah as-sahihah, 1992)

Deuxièmement, on ne peut parler de médisance que quand elle vise un absent. L'attaque dirigée contre une personne présente est une insulte ou une injure. L'un et l'autre sont interdits. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **insulter un musulman relève de la perversion et le combattre de la mécréance.** (Rapporté par al-Bokhari n°48 et par Mouslim n°64). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Ne vous haïssez pas mutuellement et ne vous livrez pas à une fausse surenchère et ne nourrissez pas l'inimitié les uns envers les autres et ne vous tournez pas le dos les uns aux autres et ne vendez pas à un client qui a déjà acheté le même produit auprès d'un autre à un prix supérieur. Restez de fidèles serviteurs d'Allah donc des frères. Car le musulman est le frère du musulman. Il n doit pas le léser ni le délaisser ni le mépriser. La crainte (d'Allah) est ici- il désigne trois fois sa poitrine- Rien n'est pire pour un musulman que de mépriser son frère en religion. Tout ce qui relève du musulman est jugé inviolable par son coreligionnaire: son sang, ses biens et son honneur.** (Rapporté par Mouslim), 2564

Al-Hafezh Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Le terme **médisance** s'applique selon les linguistes aux propos malveillants proférés au détriment d'un absent. Ibn Tabin dit: **La médisance consiste à dire d'un absent ce qui lui déplairait.** Zamakhzari, Abou Nasre al-Qouchayri, Ibn Khamiis, dans un écrit consacré au sujet, al-Moundhiri et d'autres ulémas dont le dernier est al-Karmani, ont tous affirmé que la médisance consiste à dire d'un absent ce qui lui déplairait, même si c'est vrai. » Extrait de Fateh al-Bari (10/469-).

Al-Djordjani a dit: **La médisance consiste à évoquer les défauts d'une personne pendant son absence, même si ce qui est dit de lui est vrai. Si ce n'est vrai c'est de l'affabulation. Si cela est dit devant l'intéressé c'est de l'insulte.** Extrait de Taarifaat, p.163.

En somme, le fait pour vous de qualifier votre frère en islam de **difficile** pour dire qu'il est d'un abord peu agréable par rapport à son caractère, son langage et ses manières relève de la



médiance interdite, même si vous l'avez dit en cas de colère car celle-ci ne vous permet pas de vous attaquer à votre coreligionnaire qui n'a rien fait contre vous.

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a proféré une grave menace à propos du recours à la médiance. Empressez vous à vous repentir et à vous excuser auprès de votre frère si la médiance lui est parvenue. S'il n'en est pas encore informé, demandez le pardon du Très -haut et priez pour votre frère. Voir la réponse donnée à la question n°[23328](#) et celle donnée à la question n°[8630](#).

Allah le sait mieux.